

Communiqué de presse

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 2 JUIN 2017, 11 H
CNW LAURENTIDES + hebdo

Inauguration de la première route d'entraînement IRONMAN Mont-Tremblant

Mont-Tremblant, le 2 juin 2017 – Le whip en chef du gouvernement, M. Stéphane Billette, au nom du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, le maire de Mont-Tremblant, M. Luc Brisebois, ainsi que le producteur de la course IRONMAN Mont-Tremblant, M. Dominique Piché, sont heureux d'inaugurer la première route d'entraînement IRONMAN au monde, à Mont-Tremblant.

La mise en œuvre de cette route d'entraînement est une réalisation partagée avec les acteurs de premier plan, soit la Ville de Mont-Tremblant et IRONMAN Mont-Tremblant. Alors que le Ministère a conçu l'écusson de la route et la planche de signalisation selon les normes actuelles et a installé les panneaux aux abords de la route relevant de sa responsabilité, la Ville de Mont-Tremblant a assuré le coût de fabrication des panneaux et, tout comme le Ministère, a procédé à leur installation sur le parcours qui emprunte son réseau routier.

Citations

« L'annonce que nous faisons démontre notre ferme intention d'assurer et de maintenir la qualité de nos infrastructures de transport et de poursuivre notre engagement à assurer une saine cohabitation entre les autos et les vélos. La mise en œuvre de la route d'entraînement IRONMAN est un projet porteur quant à la sécurité routière en misant sur le partage de la route, en raison de l'affluence des cyclistes à l'entraînement dans le secteur de Mont-Tremblant. »

Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

« La route d'entraînement IRONMAN Mont-Tremblant est certes une première mondiale qui est tout à l'honneur des Laurentides et qui démontre l'intérêt de notre gouvernement d'investir dans le développement des collectivités en visant des retombées économiques et sociales significatives pour le Québec. »

Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement du Québec

« La région des Laurentides est reconnue internationalement pour ses grands espaces, ses montagnes, ses villages animés et son offre diversifiée d'activités de plein air. Signe du dynamisme et de l'engagement des acteurs de la région, la réalisation de ce circuit avant-gardiste est une invitation à découvrir autrement tous ces attraits, tout en contribuant à l'essor économique et social de la région des Laurentides. »

Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides

« Nous remercions le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour son accueil favorable au projet de route d'entraînement. Les athlètes qui visitent la ville entre les mois de mai et d'octobre sont nombreux et ils méritent qu'on leur offre une route d'entraînement sécuritaire. »

Luc Brisebois, maire de Mont-Tremblant

« La présence des ministres est très significative pour notre organisation et démontre l'intérêt qu'accorde le gouvernement du Québec à nos réalisations. Cette contribution nous permet de positionner IRONMAN Mont-Tremblant comme pôle d'entraînement de calibre international. Soyez assurés que nous poursuivrons le travail accompli par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et que nous maintiendrons le confort de roulement sur les accotements en assurant le balayage de façon régulière. »

Dominique Piché, producteur de course IRONMAN Mont-Tremblant

Faits saillants

- Ce parcours balisé et permanent de 90 km contribuera à l'encadrement de l'entraînement des athlètes de haut niveau et au maintien du partage harmonieux de la route dans la zone d'entraînement entre les municipalités de Mont-Tremblant et de Labelle.
- La route d'entraînement IRONMAN correspond en grande partie au circuit officiel de cette épreuve, hormis certains ajustements liés au fait que les routes sur lesquelles elle se situe sont toujours ouvertes à la circulation.
- En période estivale, la montée Ryan et la route 117 connaissent des débits journaliers moyens qui varient entre 8 000 et 15 000 véhicules. Avec la popularité grandissante du circuit au sein de la communauté des cyclistes, on dénombre parfois jusqu'à 1 000 vélos qui y circulent la fin de semaine.
- Selon le Code de la sécurité routière, les véhicules routiers doivent respecter une distance de 1 m avec les vélos sur une route où la limite est inférieure à 50 km/h et de 1,5 m lorsque celle-ci est supérieure à 50 km/h.
- Le Code de la sécurité routière s'applique aussi aux cyclistes, qui doivent adopter un comportement sécuritaire lors de leurs déplacements à vélo, notamment respecter l'obligation de circuler en file et les arrêts obligatoires.

La participation du gouvernement du Québec à la mise en place de cette signalisation unique émane d'une volonté politique de contribuer à l'essor économique et social de la région des Laurentides, mais également pour l'ensemble du Québec.

-30-

Source :

Mathieu Gaudreault
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Tél. : 418 643-6980

Pour information :

Caroline Boisvert, conseillère en communication
Direction des communications
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Tél. : 450 569-3057